



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

***“La formation du régime scolaire
canadien-français”***

Par F. BÉLANGER



LE Canada français possède une organisation scolaire originale, née d'une longue suite d'expériences, de tâtonnements, de discussions, mais qui, aujourd'hui, se présente avec une physionomie particulière et qui retient le regard des politiques, des socialogues et des économistes.

Un belge, M. Hubert Pierlot, de Louvain, dans une étude sur “la Législation scolaire de la province de Québec” affirme que cette législation est “l'une des tentatives les plus intéressantes, et probablement la plus loyale qui ait jamais été faite pour résoudre dans un pays la question scolaire et en écarter définitivement ce qui, partout ailleurs, la rend si brûlante : les conflits de races, de langues, et de religions. Non en faisant abstraction de ces réalités primordiales, non en prétendant imposer à tous la solution — neutre ou confessionnelle — voulue par la plupart, mais en laissant à chacun la liberté de son choix.”

D'autre part, un huguenot français, sauf erreur, M. André Siegfried, un peu fâché de constater la robuste influence de l'Église catholique dans nos écoles, se voit forcer d'avouer : “Au point de vue des rapports entre les deux races et les deux confessions religieuses, la politique scolaire de Québec a donné les meilleurs résultats ; les écoles différentes naissent, se développent côte à côte, sans que les disputes ou des conflits soient à craindre, puisqu'il n'y a pas le moindre contact.”

*

* *

Le R. P. Égide-M. Roy, docteur en philosophie, diplômé de l'École des Sciences sociales et politiques de l'Université catholique de Lille, a publié, il y a quelques semaines, le mémoire historique qu'il a dû présenter à Lille pour obtenir ses titres universitaires.

Le R. P. Roy, nous explique le chanoine Chartier dans la préface, ayant à choisir entre “l'évolution de l'organisation scolaire, telle qu'elle ressort des lois successives qui l'ont

conduit à son état actuel” et “les principes qui ont guidé les organisateurs et leur ont permis de donner à l'école québécoise, d'essais en essais, la forme qu'elle possède aujourd'hui”, a préféré étudier ce dernier aspect de notre régime scolaire.

Et c'est ainsi qu'une étude historique neuve et actuelle est présentée au public cultivé de chez nous.

Notre système scolaire québécois se développe avec une grande originalité pour ce pays-ci : il rend pleine mesure de justice à la minorité, empêche toute friction entre citoyens d'origine anglaise et ceux d'origine française, permet l'existence de la bonne entente dans la province.

Mais on n'avait pas encore montré dans un volume de quelque importance comment nos pères découvrirent tous ces trésors, arrivèrent à une solution aussi élégante et si complète d'un problème très épineux.

Il n'est pas mauvais que l'on consigne au mémoire historique, qu'ils eurent ce succès à cause de leur esprit chrétien, de leur respect pour les principes du droit naturel, leur attachement à l'enseignement de l'Église catholique.

*

* *

Dans un tableau d'ensemble, le R. P. Roy place sous les yeux de son lecteur les deux grands faits de notre histoire : deux siècles de domination française, et presque deux siècles de domination anglaise ; toute l'évolution des modes de gouverner sous ces deux régimes, particulièrement sous le régime anglais ; le dualisme qui complique, depuis 1760, tous nos problèmes politiques ; enfin, comme conséquence, la lutte autour de l'école, prolongement de la famille, et source des meilleures énergies de la race.

Sous la domination française, l'instruction de l'enfant sauvage et du jeune Français n'a pas été négligée. Dès 1615, une première école est ouverte aux jeunes indiens par un franciscain